

EAST AFRICAN COMMUNITY



22 Charambe Street,
P.O. Box 7652,
Dar es Salaam, TANZANIA

Tel: +255-22-2123242
Fax: +255-22-2123243
E-mails: tembele@yahoo.co.uk
veronica.mwendwa@yahoo.com

OFFICE OF THE FACILITATOR OF THE INTER-BURUNDI DIALOGUE

4^e Session du Dialogue inter-burundais

ARUSHA, TANZANIE, 27 au 8 décembre 2017

RESUME DU FACILITATEUR RELATIF À LA 4^e SESSION DU DIALOGUE INTER-BURUNDAIS TENU DU 27 NOVEMBRE AU 8 DECEMBRE 2017 À NGURDOTO MOUNTAIN LODGE, ARUSHA, TANZANIE.

Le Facilitateur du Dialogue Inter-burundais a convoqué la 4^e Session du Dialogue Inter-burundais qui s'est tenue du 27 novembre au 8 décembre 2017 à Ngurdoto Mountain Lodge, Arusha, Tanzanie. Etaient invités, les représentants du Gouvernement de la République du Burundi, les Partis politiques enregistrés au Burundi, les principaux Acteurs politiques, les Groupes religieux, la Société civile, les Femmes et les Médias du Burundi.

Le dialogue visait à être inclusif, à l'exception de quelques personnes qui sont sous le coup de mandat d'arrêt ; il était motivé par le besoin exprimé par les Burundi de trouver une solution durable à l'impasse. Toutefois, certains invités n'ont pas honoré l'invitation du Facilitateur, invoquant, entre autres raisons, l'absence de consultations préalables, l'ignorance des paramètres du dialogue et une supposée

absence d'inclusivité. Certains ont également soulevé des préoccupations en matière de sécurité.

À la séance d'ouverture, le Facilitateur a souligné que la session devrait permettre aux participants de dialoguer les uns avec les autres, et non de négocier, dans le but de trouver des solutions à des préoccupations d'intérêt commun pour les Barundi. À cet effet, les participants ont été exhortés à constituer des groupes représentant les acteurs politiques d'une part et la société civile d'autre part. Ainsi, deux groupes ont été constitués, mais en raison de profondes divergences entre les participants, ils ont été immédiatement répartis en quatre autres groupes à savoir: le gouvernement et les partis politiques qui lui sont affiliés, l'opposition, les groupes religieux, et les organisations de la société civile affiliées à l'opposition. Les anciens Présidents et l'Ombudsman ont continué à jouer le rôle de modérateur.

En groupes distincts, chaque partie a présenté au Facilitateur des documents de position. Les parties ont maintenu des positions divergentes aussi bien dans les documents qu'ils ont rédigés que lors des consultations informelles qu'ils ont eues avec le Facilitateur et son équipe. Il y a eu cette situation malgré les efforts déployés par l'équipe de la facilitation en vue d'aider les parties à s'échanger leurs documents et de réitérer la nécessité qu'elles ont de se concerter entre elles. Ainsi, l'objectif principal de la session, à savoir les interactions directes entre participants, n'a pas été réalisé. Toutefois, sur la base des documents élaborés par les parties, le Facilitateur et son équipe ont identifié des points de convergence pouvant constituer le fondement d'un accord ainsi que des points de divergence qui peuvent faire l'objet de dialogue et de négociations à l'avenir.

Les participants ont eu des points de vue convergents sur les questions suivantes:

- a) Confiance en le Médiateur, S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, et en le Facilitateur, S.E. Benjamin William Mkapa, ancien Président de la République Unie de Tanzanie;
- b) Reconnaissance de la souveraineté de la République du Burundi et des droits politiques, économiques et sociaux de tous les Burundais;
- c) Engagement vis-à-vis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et de la Constitution du Burundi en tant que fondement d'une paix, sécurité et stabilité durables ;
- d) Reconnaissance du fait que la crise burundaise est de nature politique et qu'elle nécessite par conséquent une solution politique ;
- e) Reconnaissance de l'impact négatif de la crise sur le bien-être social et économique du peuple Burundais ;
- f) Engagement à mettre un terme à l'impunité et à rejeter toutes formes de violence, y compris les discours haineux, comme moyen de résoudre les différends politiques ;
- g) Nécessité d'élaborer une Feuille de route devant aboutir à l'organisation d'élections paisibles, crédibles, transparentes, libres et équitables en 2020 ;
- h) Respect de l'Etat de droit et promotion de la bonne gouvernance ;
- i) Respect et application des principes essentiels des droits humains ;
- j) Inclusion et participation des femmes et des jeunes à la vie politique nationale, à la consolidation de la paix et au développement du pays ;
- k) Indépendance de l'organe de gestion des élections (CENI) et inclusion des partis politiques et d'autres parties prenantes dans la composition de sa direction en vue d'instaurer la confiance en sa neutralité et crédibilité ;
- l) Promotion de l'unité, de la réconciliation nationale et de la coexistence pacifique entre tous les Burundais;

- m) Nécessité d'engager des réformes législatives, réglementaires et institutionnelles relatives à la gestion des élections dans le but de garantir des élections libres, justes, transparentes et crédibles ;
- n) Renforcement des partis politiques, y compris réunification et réhabilitation de ceux qui sont privés de leurs droits, visant à leur permettre d'exercer librement leurs fonctions ;
- o) Mise en place d'un fonds de développement des partis politiques afin de renforcer ces derniers et faire enraciner la culture démocratique ;
- p) Exhortation au gouvernement à améliorer les relations du Burundi avec les pays voisins et la communauté internationale ;
- q) Maintien de l'équilibre ethnique au sein de la Fonction publique et des services de sécurité conformément aux dispositions de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000 ;
- r) Elaboration d'une feuille de route pour le développement et la reconstruction post-conflit du Burundi avec l'assistance de partenaires de développement en vue de résoudre l'impact négatif que la crise a sur la vie socio-économique et la situation humanitaire des Burundais ;
- s) Création d'un environnement sûr et favorable au retour et à la réintégration des réfugiés et exilés politiques ainsi qu'à la réinstallation des personnes déplacées internes (PDI), avec l'appui d'autres parties prenantes.

Les participants ont exprimé des vues divergentes sur les questions ci-après:

A la lecture des documents soumis par les participants, le Facilitateur a identifié les points litigieux suivants qui peuvent faire l'objet de plus ample dialogue :

- a) Dépolitisation et promotion du professionnalisme au niveau de la fonction publique, y compris au niveau des services de sécurité ;

- b) Application et respect des libertés fondamentales des individus et des groupements légalement enregistrés, comme la liberté d'association, de réunion, d'expression et de circulation ;
- c) Exhortation au système judiciaire à identifier les prisonniers politiques et à faciliter leur libération dans les meilleurs délais ;
- d) Respect du droit souverain des Burundais de modifier la Constitution. Toutefois, une telle modification devrait être inclusive et constituer le produit d'un consensus;
- e) Modification des lois au parlement visant à prévoir la règle du vote à la majorité simple ou à la majorité qualifiée pour l'adoption des lois au lieu du vote à la majorité des deux-tiers, comme prévu par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Burundi ;
- f) Amélioration de la situation sécuritaire et promotion du désarmement des civils et groupes armés illégaux ;
- g) Exhortation au gouvernement à garantir la sécurité personnelle et la protection des biens appartenant aux acteurs politiques qui sont de retour d'exil ;
- h) Nécessité de poursuivre les réformes engagées au niveau du secteur de sécurité, y compris la formation et la professionnalisation des agences de sécurité ;
- i) Dialogue avec les groupes armés qui sont disposés à renoncer à la violence et à poursuivre la réinstallation pacifique ;
- j) Ouverture de l'espace politique;
- k) Levée des mandats d'arrêt et amnistie aux détenus politiques.

Les points de vue divergents nécessitent davantage de concertations entre les parties prenantes afin qu'une solution globale soit trouvée dans les meilleurs délais à l'impasse politique dans laquelle se trouve le Burundi. Ces points de vue seront communiqués au Médiateur et au Sommet des Chefs d'Etat de l'EAC pour davantage d'orientations.